

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aiane, trois mois... La France et l'Etranger, les frais de poste en sus...

ROUBAIX, 26 MAI 1879

BOURSE DE PARIS DU 26 MAI

Cours à terme de 1 h. 20, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table of stock market prices with columns for Valeurs, Cours au jour, and Cours précédent. Includes entries for amortissable, 3 0/0, 4 1/2 0/0, and various international stocks.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 26 MAI 24 MAI

Table of government bond prices for 3 0/0, 4 1/2 0/0, and 5 0/0, comparing 26th and 24th of May.

Service particulier 26 MAI 24 MAI

Table of various service prices including Société générale, Crédit agricole, and other financial institutions.

DEPÊCHES COMMERCIALES New-York, 26 mai. Change sur Londres, 4/57 3/4...

BULLETIN DU JOUR La polémique des journaux roule encore aujourd'hui sur les tristes incidents de la dernière séance législative...

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 27 MAI - 13 -

LA VIEILLESE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY PREMIÈRE PARTIE M. LECOQ se dérobe

Le visage sans barbe ni moustaches, cadré de larges favoris gris, était défiguré par une affreuse blessure qui avait brisé le front et enfoncé un œil...

JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

elles pas au nombre des causes premières de ces agitations stériles? On a parlé autrefois d'un gouvernement de combat, mais le gouvernement actuel est-il autre chose qu'un gouvernement de combat? Et quand M. Goblet a invoqué hier le « libéralisme » du cabinet, la droite n'avait-elle pas le droit de souligner par des murmures ironiques cette étrange prétention?

Le concours de la presse a puissamment secondé ce mouvement de l'opinion publique. Partout des pétitions ont été rédigées et signées avec un élan et une spontanéité qui donnent à cette manifestation le caractère et les proportions d'une revendication nationale.

Cependant si, dans beaucoup d'endroits, le nombre des pétitions a dépassé toutes les espérances, les premiers résultats du dépeuillement ont permis de constater que, dans plusieurs arrondissements, il reste encore bien des signatures à recueillir. Il est certain, d'ailleurs, que sur tous ces points où le pétitionnement est encore en retard, il y a beaucoup de bonnes volontés qui n'attendent que l'appel d'une initiative généreuse.

qu'on ne poignarde pas si facilement un gaillard vigoureux comme celui-ci... Qu'est-ce que ça peut-être ce citoyen-là? Il a tout l'air d'un riche négociant. Figure de protecteur : celui de la dame probablement. Nous n'aurons pas de peine à constater l'identité. Il doit avoir une maison de commerce, une famille. Il doit manquer quelque part. Sans compter qu'on trouvera certainement des papiers et des cartes de visites dans ses poches. Avec une tournure comme celle-là, on a toujours un portefeuille sur soi.

injustice et sur des devoirs qu'elle ne peut entraver sans oppression.

Pétitionnement pour le maintien de la liberté d'enseignement

Nous recevons la lettre suivante : Paris, le 24 mai 1879. Monsieur le Rédacteur en chef, Deux mois sont à peine écoulés depuis le jour où ont été présentés les projets de loi contre la liberté de l'enseignement. L'émotion des hommes de famille ont trouvé un écho chez tous les amis sincères de la liberté, chez tous ceux qui se montrent soucieux des droits du citoyen.

Le Comité général de pétitionnement n'a pas encore pu faire achever le dépeuillement et le contrôle des pétitions qui lui ont été adressées. Il est cependant en mesure de faire connaître que le nombre des signatures est déjà supérieur à un million, et que, d'après les envois annoncés et non encore parvenus, les chiffres actuels seront considérablement dépassés.

« Nous venons donc, Monsieur le Rédacteur en chef, vous remercier du concours si efficace que vous nous avez déjà prêté et en solliciter la continuation. Nous vous prions de faire connaître à vos lecteurs qu'il est encore temps de recueillir des adhésions, et que le Comité, continuant son œuvre, se chargera de transmettre les pétitions au Sénat jusqu'au jour où la discussion sera close dans cette Assemblée.

Personne ne se doute de rien dans le quartier, se dit le chef de la sûreté. Il n'y a que la charbonnière qui sache quelque chose, mais on peut la bloquer dans sa boutique jusqu'à demain; pour l'empêcher de parler. C'est une situation qui se présente rarement au début d'une affaire et dont j'ai bien envie de tirer parti.

« Mais en attendant, dans cette législature, nous aurons révisé, des parties se détachent et certaines lois se dégagent dont il semble, à l'heure actuelle, que leur origine, qu'un gouvernement républicain ne puisse différer plus longtemps l'abrogation.

L'INCIDENT GIBLET-CASSAGNAC

Présidence de M. GAMBETTA. La séance est ouverte à deux heures. M. le marquis de Valfont, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi dernier.

« M. Paul de Cassagnac, je demande la parole. M. le Président, M. de Cassagnac a la parole sur le procès-verbal. M. Paul de Cassagnac. Je n'ai pas l'intention, messieurs, de vous le comprendre, d'entrer à fond dans un débat qui n'est pas encore ouvert, mais je vous demande la permission, avant d'arriver à ce qui m'est particulièrement personnel dans l'incident qui m'amène à cette tribune, de soumettre une réflexion générale et concise à votre loyalisme et à votre impartialité.

« M. Paul de Cassagnac... ce qui indique que sous la République, le crime n'existe pas... » (Sourires à gauche.) « C'est bien possible, mais, sans avoir à les expliquer, à la défendre et à les défendre, au jour, ni le cas, — je désire montrer à l'Assemblée, en deux mots, comment ces articles avaient le droit d'être vivés. (Sourires à gauche.)

« Mais en attendant, dans cette législature, nous aurons révisé, des parties se détachent et certaines lois se dégagent dont il semble, à l'heure actuelle, que leur origine, qu'un gouvernement républicain ne puisse différer plus longtemps l'abrogation.

« M. le Président, j'ai dit... (Bruit). M. Paul de Cassagnac. Au lieu d'interrompre trois fois, faites-le donc une fois d'une manière compréhensible.

« M. le Président, je vous engage à ne pas inciter vos collègues à interrompre. Continuez vos discours sans tenir compte des interruptions.

« M. Paul de Cassagnac. J'arrive maintenant à ce qui m'est tout à fait personnel dans cet incident. J'ai trouvé au Journal officiel, dans un discours assez court, assez rapide, dans un discours sous-secrétaire d'Etat de la justice, a été amené à prononcer ici mon sujet, j'ai trouvé une phrase qui m'est impossible d'accepter; la voici : « M. le procureur général près la cour de Paris a pensé qu'il y avait lieu de poursuivre les articles outragants qui contiennent les attaques les plus violentes, et je dirai les plus honteuses, contre le Gouvernement. »

« M. le Président. Un peu de silence, je vous prie, messieurs, des deux côtés! M. de Baudry d'Asson. Il y a des vérités dures à entendre. M. le Président. Monsieur de Baudry d'Asson, je vous invite à garder le silence. M. de Baudry d'Asson. Je dis qu'il y a des vérités dures à entendre. M. le Président. Je vous invite... M. de Baudry d'Asson... mais qu'il faut subir.

« M. Paul de Cassagnac. De plus, — et c'est par là que je finis l'observation générale que je voulais présenter à la Chambre avant qu'elle se réunisse dans ses bureaux pour nommer la commission qui me concerne, — il est peut-être extraordinaire, étonnant, de déférer aux tribunaux les directeurs d'un journal conservateur. (Exclamations au centre dans un moment où vous venez de grâces deux rédacteurs du Père Duchesne. (Rires approbatifs à droite); dans un moment où vous demandez la grâce de deux écrivains qui sont en Suisse ou assassinés et aux inconnus que vous connaissez. (Interruptions à gauche.)

« M. Paul de Cassagnac. M. le Président a raison; je n'ai fait ici qu'exprimer une inquiétude. (Très-bien! très-bien!) à droite. Mais l'honorable président de la Chambre est trop habitué, comme orateur, comme écrivain, comme homme politique, à la vie de lutte et de bataille que je mène pour ne pas dire, parce qu'une telle assertion ne peut être admise à cette tribune, que la parole du gouvernement suffirait pour valoir à l'avance la liberté de décision des juges. (Vives approbations à gauche.) Ce n'est pas le Parlement devant lequel je viens faire l'affirmation de ce que je pense, mais c'est la justice qui a été appelée à décider. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

« M. Paul de Cassagnac. Au lieu d'interrompre trois fois, faites-le donc une fois d'une manière compréhensible.

« M. le Président, je vous engage à ne pas inciter vos collègues à interrompre. Continuez vos discours sans tenir compte des interruptions.

« M. Paul de Cassagnac. J'arrive maintenant à ce qui m'est tout à fait personnel dans cet incident. J'ai trouvé au Journal officiel, dans un discours assez court, assez rapide, dans un discours sous-secrétaire d'Etat de la justice, a été amené à prononcer ici mon sujet, j'ai trouvé une phrase qui m'est impossible d'accepter; la voici : « M. le procureur général près la cour de Paris a pensé qu'il y avait lieu de poursuivre les articles outragants qui contiennent les attaques les plus violentes, et je dirai les plus honteuses, contre le Gouvernement. »

« M. Paul de Cassagnac. M. le Président a raison; je n'ai fait ici qu'exprimer une inquiétude. (Très-bien! très-bien!) à droite. Mais l'honorable président de la Chambre est trop habitué, comme orateur, comme écrivain, comme homme politique, à la vie de lutte et de bataille que je mène pour ne pas dire, parce qu'une telle assertion ne peut être admise à cette tribune, que la parole du gouvernement suffirait pour valoir à l'avance la liberté de décision des juges. (Vives approbations à gauche.) Ce n'est pas le Parlement devant lequel je viens faire l'affirmation de ce que je pense, mais c'est la justice qui a été appelée à décider. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

« M. Paul de Cassagnac. M. le Président a raison; je n'ai fait ici qu'exprimer une inquiétude. (Très-bien! très-bien!) à droite. Mais l'honorable président de la Chambre est trop habitué, comme orateur, comme écrivain, comme homme politique, à la vie de lutte et de bataille que je mène pour ne pas dire, parce qu'une telle assertion ne peut être admise à cette tribune, que la parole du gouvernement suffirait pour valoir à l'avance la liberté de décision des juges. (Vives approbations à gauche.) Ce n'est pas le Parlement devant lequel je viens faire l'affirmation de ce que je pense, mais c'est la justice qui a été appelée à décider. (Très-bien! très-bien! à gauche.)